



Améliorer les résultats tout en réduisant les coûts et les risques

La conception **DBplus** du Régime
de retraite des CAAT



Qu'est-ce que DBplus?



DBplus est une conception de régime de retraite à prestations déterminées (PD) novatrice, créée par le Régime de retraite des CAAT, qui offre une rente viagère sûre assortie d'un taux de cotisation fixe.

Quel est le coût?

En mettant en œuvre la conception DBplus, le Régime de retraite des CAAT prend en charge l'administration et la gouvernance du régime. Il aide également les employeurs à communiquer avec les participants et à les former, et ce, sans frais supplémentaires pour les employeurs ou les participants.

Les employeurs doivent verser chaque mois des cotisations de contrepartie équivalentes au minimum à celles des participants et fournir des données administratives au Régime.



Pourquoi choisir DBplus?

La valeur, convivialité, sécurité et stabilité offertes par DBplus, tant pour les employeurs que pour les employés.

✓ Valeur

En moyenne, les cotisations versées à DBplus procureront aux participants une rente de retraite deux fois plus élevée qu'à celle accumulée si ces mêmes participants avaient cotisé à un REER collectif ou à un régime de retraite à cotisations déterminées (CD). Qui plus est, DBplus offre des caractéristiques précieuses, comme une protection contre l'inflation, une rente de survivant et des dispositions de retraite anticipée.

✓ Convivialité

Les employeurs bénéficient de la convivialité en matière de gestion et de prévisibilité des coûts, semblables à un régime CD, mais aussi des avantages inégalés pour les employés qu'offrent les régimes PD. Les placements, la charge administrative, la gouvernance et les communications aux participants sont tous pris en charge par une équipe d'experts chevronnés en matière de régimes de retraite, et ce, sans coût supplémentaire.

✓ Sécurité

Les employés jouissent de la sécurité découlant d'une rente qui leur sera versée chaque mois, pour le reste de leur vie. Ensemble, employeurs et employés bénéficient de la pérennité et de l'efficacité d'un régime de retraite interentreprises. Le Régime de retraite des CAAT compte plus de 102 000 participants actifs ou retraités auprès de plus de 500 employeurs. Le Régime de retraite des CAAT est capitalisé à 124 % selon l'approche de continuité et il dispose d'une réserve de capitalisation de 5,3 milliards de dollars, selon la plus récente évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2024.

✓ Certitude

Les coûts pour l'employeur sont limités aux cotisations convenues dans l'entente de participation. Ils n'ont pas à composer avec le risque de bilan ou la variabilité des taux de cotisation. Les employés ont l'esprit tranquille en sachant qu'une pension les attend à la retraite, auprès d'un régime de retraite qui ne dépend pas de la santé financière d'un seul employeur.

Pourquoi adhérer au Régime?

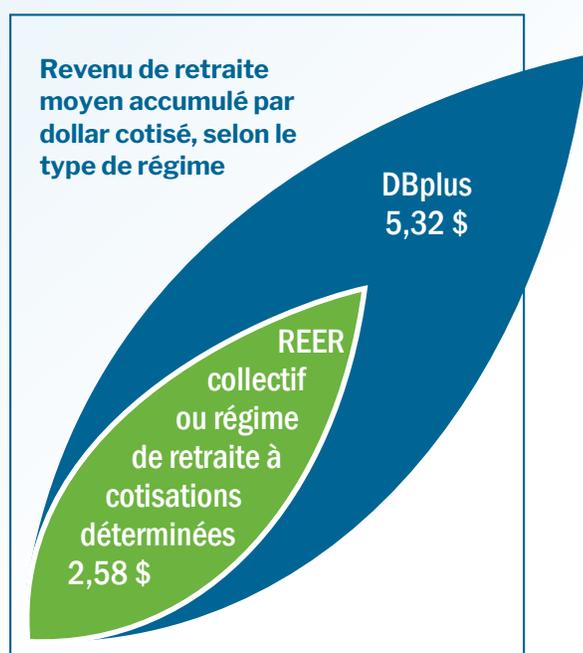
La capacité de fournir aux employés une pension viagère sûre, assortie d'un coût fixe tant pour les employés que pour les employeurs, est inégalée dans l'industrie.



Qui peut adhérer?

La conception DBplus du Régime des CAAT est ouverte aux organisations de toutes tailles et de tous les secteurs, y compris les secteurs privé, public et à but non lucratif, qui exercent leurs activités au Canada.

Pour les organisations qui offrent déjà un REER collectif ou un régime de retraite, la transition vers DBplus est fluide.



Un revenu de retraite plus important pour chaque dollar cotisé

Bon nombre de recherches montrent à quel point les grands régimes de retraite conjoints comme le Régime des CAAT peuvent générer deux fois plus de revenus à la retraite que les REER collectifs et les régimes CD, et ce, au même coût.

Les régimes de retraite canadiens comme le Régime des CAAT génèrent en moyenne 5,32 \$ de revenu de retraite pour chaque dollar cotisé, par rapport aux grands REER collectifs et aux régimes CD, qui génèrent en moyenne 2,58 \$ pour chaque dollar cotisé.¹

¹The Value of a Good Pension, Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), 2018



Qu'est-ce que le Régime des CAAT?

Le Régime de retraite des CAAT est une fiducie à but non lucratif qui, depuis plus de 55 ans, offre à ses participants une rente viagère sûre. Dans le contexte économique actuel en constante évolution, concrétiser la promesse de la sécurité des prestations exige une réflexion adaptative afin de rester pertinent et prêt pour l'avenir. En 2018, le Régime des CAAT a bâti sur ses solides assises en lançant DBplus, une deuxième conception de régime à prestations

déterminées, qui offre également des rentes viagères sûres assorties d'un taux de cotisation fixe.

DBplus, notre conception de régime primée, et DBprime, notre conception initiale du Régime partagent le même fonds d'investissement, une expertise rigoureuse en matière de gestion des risques et d'administration des retraites, ainsi que la même structure de gouvernance conjointe performante. Ces principes ont fait du Régime de retraite des CAAT un chef de file en matière de gestion efficace et prudente de régimes de retraite à prestations déterminées.

Nous croyons fermement que tous les Canadiens devraient avoir accès à un Régime de retraite à prestations déterminées. Grâce au lancement de DBplus, nous offrons un revenu de retraite sûr à un nombre croissant de Canadiens. Le Régime de retraite des CAAT rassemble une communauté diversifiée et croissante de plus de 102 000 participants et de 500 employeurs participants. Cette croissance et diversification sont deux des éléments clés qui nous permettent de renforcer la sécurité du Régime, aujourd'hui et à l'avenir.

Pourquoi choisir le Régime des CAAT?



Le Régime de retraite des CAAT est indépendant, géré conjointement et entièrement capitalise. L'accent que nous mettons sur la sécurité des prestations garantit à tous les participants un régime robuste et stable. Notre succès repose sur une expertise de pointe, une gestion des risques rigoureuse et une gouvernance solide.

Sans but lucratif

Le Régime de retraite des CAAT est un régime de retraite sans but lucratif dont l'objectif est d'offrir à ses participants des pensions à prestations déterminées sûres et durables. En d'autres termes, le Régime des CAAT est une organisation « au profit des participants », ce qui signifie que lorsque le régime se porte bien, les participants et les employeurs voient la valeur de leurs cotisations augmenter.

Rentable et sûr

Adossé à un actif de 20,1 milliards de dollars, le Régime de retraite des CAAT est capitalisé à 124 % selon l'approche de continuité et il dispose d'une réserve de capitalisation de 5,3 milliards de dollars, selon la plus récente évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2024.

Reconnu pour son expertise

La raison d'être du Régime des CAAT est de verser

des rentes viagères à ses participants.

La raison d'être du Régime des CAAT est de verser des rentes viagères sûres à ses participants. Afin de tenir cette promesse, le Régime doit gérer de façon experte une gamme de risques associés aux finances, aux facteurs démographiques, aux placements et à l'exploitation. Grâce à son équipe engagée et compétente, ainsi qu'à ses dirigeants, le Régime de retraite des CAAT jouit d'une réputation enviable en ce qui a trait à la sécurité de ses prestations et à sa rentabilité à long terme.

Politique de financement rigoureuse

La politique de financement a permis au Régime de retraite des CAAT de composer avec les périodes de volatilité des marchés afin de maintenir sa rentabilité à long terme. La politique s'appuie sur les principes fondamentaux du Régime, à savoir le versement des prestations garanties et conditionnelles, ainsi que son engagement à traiter équitablement les participants et les différentes générations.

Gouvernance paritaire

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions touchant les prestations, les cotisations et la capitalisation par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime. Cette structure de gouvernance paritaire est une réussite à titre de modèle pour la pérennité et la pertinence des régimes de retraite à prestations déterminées.

Processus d'accueil bien établi

L'équipe de direction du Régime des CAAT possède une grande expérience en matière de gestion, de transition et de consolidation des régimes de retraite à prestations déterminées existants d'autres organisations. Il en va de même pour les organisations offrant un régime de retraite à cotisations déterminées ou un REER collectif, et même pour les organisations qui n'offrent aucun programme d'épargne-retraite en milieu de travail.

Approbation et consentement de l'écrasante majorité des nouveaux participants

La majorité des employeurs ayant dernièrement adhéré à DBplus ont obtenu le soutien massif de leurs employés et des syndicats qui les représentent.

Réduction des risques, tant pour les employeurs que pour les employés

Les organisations qui adhèrent à DBplus en fusionnant leurs passifs PD avec le Régime des CAAT éliminent les coûts et les risques associés à la gestion et à la gouvernance de leur régime de retraite à employeur unique.

Reconnaître les conséquences sociales des régimes interentreprises

Malheureusement, en raison de la volatilité et de l'imprévisibilité des coûts ainsi que de l'alourdissement de la réglementation, de nombreux employeurs ont dû cesser de proposer leurs propres régimes à prestations déterminées, transférant ainsi tous les risques et tous les coûts liés à la retraite vers leurs employés (et, par extension, aux gouvernements et aux contribuables). Ce fâcheux résultat mène à une baisse importante du revenu de retraite par dollar cotisé et, par suite, à plus de stress chez les employés, à des effets sur leur santé et à une augmentation à la demande de programmes sociaux pour les aînés.



Un régime primé

Lauréat : Julie Cays a été nommée Chef des placements de l'année 2020 par la Canadian Investment Review.

Lauréat : Cultures d'entreprise les plus admirées au Canada en 2019 - 2020, 2022 et Meilleurs employeurs du Grand Toronto en 2020 - 2023.

Lauréat : Prix de l'innovation en matière de conception et de réforme des régimes de retraite au World Pension Summit de 2018, tenu par Pensions & Investments à La Haye, aux Pays-Bas.

Lauréat : Prix de rendement en matière d'avantages sociaux en milieu de travail en 2018 - 2019 de Benefits Canada.

Tout le monde gagne

Employés

- ✓ Accumulez une rente de retraite prévisible, sûre et payable à vie, assortie d'une protection conditionnelle contre l'inflation, d'une prestation de survivant et de dispositions de retraite anticipée.
- ✓ Les employés ont l'esprit tranquille en sachant qu'ils n'ont aucune décision complexe à prendre en matière de planification financière ou de gestion des placements.
- ✓ Les employés jouissent de la sécurité accrue qu'offre un régime de retraite rentable et entièrement capitalisé, qui ne dépend pas de la santé financière des employeurs.
- ✓ Les services accumulés dans d'autres régimes de retraite peuvent être transférés vers DBplus.

Employeurs

- ✓ Réduction des frais, des risques et de la charge administrative.
- ✓ L'employeur n'est responsable que du versement du taux de cotisation sélectionné, il n'y a donc pas de risque de bilan ou de volatilité des cotisations..
- ✓ Les caractéristiques des régimes PD sont très valorisées par les employés et constituent de puissants outils d'attraction et de fidélisation des talents qui réduisent le taux de roulement et les risques.
- ✓ Des dispositions précieuses comme les options de retraite anticipée et les augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation offrent une assurance supplémentaire, ce qui améliore le bien-être et la productivité des employés.

Une solution rentable pour les participants DBplus

Les participants DBplus accumulent une rente viagère, égale au total des cotisations versées (soit les cotisations des participants et de l'employeur), multipliée par un facteur de retraite annuel de 8,5 %* chaque année qu'ils cotisent. En moyenne, un participant DBplus qui a cotisé au Régime tout au long de sa carrière devrait accumuler environ 8 dollars en prestations de retraite pour chaque dollar qu'il a versé au Régime.

**À compter du 1^{er} janvier 2025, le facteur retraite annuel passera à 9,5 %.*

Selon le niveau de capitalisation du Régime, des augmentations des prestations sont également proposées pour refléter les facteurs de croissance des salaires, d'inflation et de retraite anticipée. Plus le niveau de capitalisation du régime est élevé, plus importantes seront les augmentations versées.

Le tableau de la page suivante montre comment la rente d'un participant DBplus augmente avec le temps.

Vous pouvez également mettre à l'essai l'outil de la valeur DBplus en ligne, situé sur la page d'accueil du site dbplus.ca

Exemple d'un participant qui a adhéré à DBplus sur une base de continuité et de ses gains sur une période de 3 ans.

Les chiffres suivants sont présentés à titre explicatif :

- Taux de cotisation de 5 % du participant, avec cotisation de contrepartie de l'employeur
- Gains annuels de 55 000 \$ au cours de la première année de participation
- Gains annuels de 56 100 \$ au cours de la deuxième année de participation (soit une augmentation salariale annuelle de 2 %)
- Gains annuels de 57 222 \$ au cours de la troisième année de participation (soit une augmentation salariale annuelle de 2 %)
- Taux d'augmentation du salaire moyen dans l'industrie de 2,2 %

ÉLÉMENT DU CALCUL	COTISATIONS DE L'EMPLOYÉ	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	TOTAL DES COTISATIONS	RENTE ANNUELLE DE BASE ACCUMULÉE	AUGMENTATION DU SALAIRE MOYEN DANS L'INDUSTRIE *	RENTE ANNUELLE TOTALE ACCUMULÉE
FORMULE	5 % x gains totaux	5 % x gains totaux	Cotisations de l'employé + cotisations de l'employeur	8,5 % x total des cotisations	Rente totale accumulée de l'année précédente x taux d'augmentation SMI	Rente totale accumulée de l'année précédente + rente accumulée de l'année courante + augmentation SMI (s'il y a lieu)
2024	5 % x 55 000 \$ = 2 750 \$	5 % x 55 000 \$ = 2 750 \$	= 5 500 \$	8,5 % x 5 500 \$ = 467,50 \$	L'augmentation SMI n'est pas appliquée lors de la première année de participation, comme il n'y a aucune rente accumulée de l'année précédente.	Au cours de la première année, le montant total de la rente accumulée correspond à la pension de base = 467,50 \$
2025	5 % x 56 100 \$ = 2 805 \$	5 % x 56 100 \$ = 2 805 \$	= 5 610 \$	9,5 % x 5 610 \$ = 532,95 \$	467,50 \$ x 2,2 % = 10,29 \$	Au cours de la deuxième année, le montant total de la rente accumulée correspond à la pension accumulée de l'année précédente (année 1) + la pension accumulée de la deuxième année + augmentation SMI = 467,50 \$ + 532,95 \$ + 10,29 \$ = 1 010,74 \$
2026	5 % x 57 222 \$ = 2 861,10 \$	5 % x 57 222 \$ = 2 861,10 \$	= 5 722,20 \$	9,5 % x 5 722,20 \$ = 543,61 \$	1 010,74 \$ x 2,2 % = 22,24 \$	Au cours de la troisième année, le montant total de la pension constituée correspond à la rente accumulée des années précédentes + la rente accumulée de la troisième année + augmentation SMI = 1 010,74 \$ + 543,61 \$ + 22,24 \$ = 1 576,59 \$

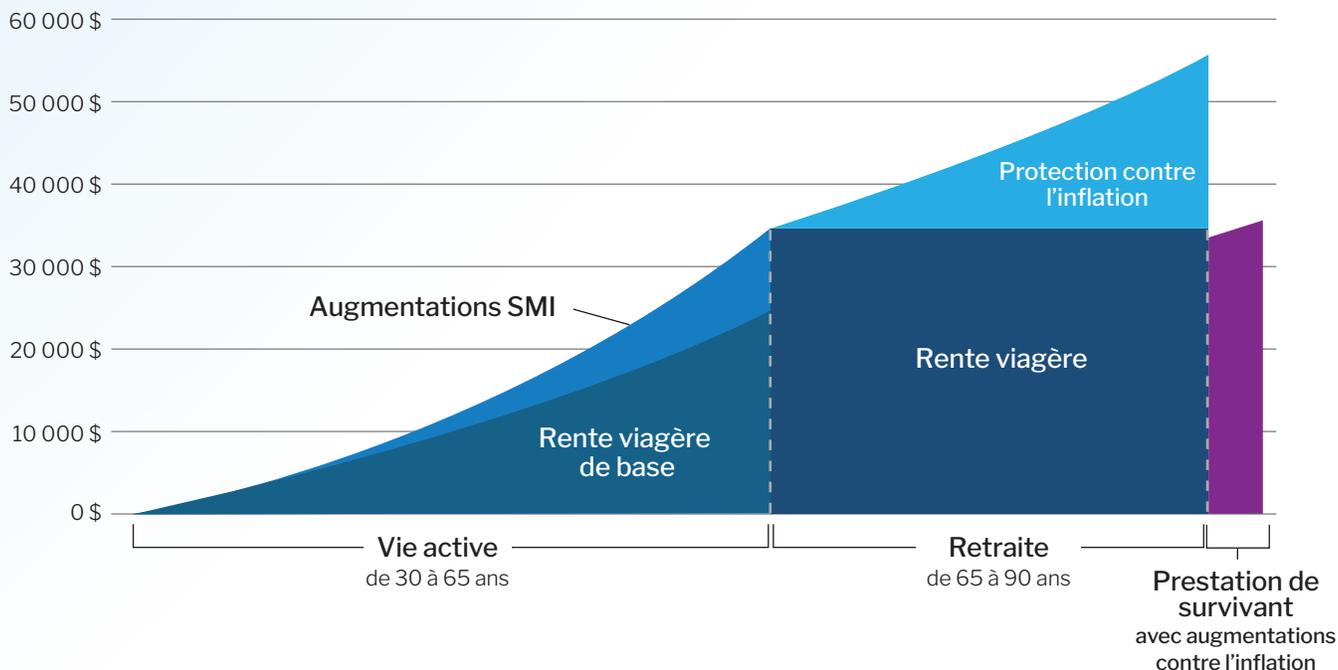
* Explication de l'augmentation du salaire moyen dans l'industrie :

- L'augmentation du salaire moyen dans l'industrie augmente la pension totale accumulée par le participant jusqu'à la fin de l'année précédente et est appliquée à la fin de chaque année de cotisation.
- Le taux d'augmentation du SMI est établi en fonction de l'indice canadien du SMI.
- L'augmentation du SMI est conditionnelle, selon le niveau de capitalisation du Régime.

Votre rente croît pendant vos années de travail et après le départ à la retraite

La rente accumulée du participant augmente chaque année de travail en fonction du total des cotisations versées et de l'effet cumulatif des augmentations SMI appliquées (en fonction du niveau de capitalisation du Régime).

Le graphique ci-dessous donne un exemple d'un participant qui commence à cotiser et à accumuler des prestations de retraite à l'âge de 30 ans et travaille jusqu'à l'âge de 65 ans. Ce participant touche sa rente jusqu'à l'âge de 90 ans.



Résumé des caractéristiques précieuses incluses dans la conception DBplus

Augmentations à titre de protection contre l'inflation à la retraite

L'augmentation à titre de protection contre l'inflation du Régime compense 75 % de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, atténuant ainsi l'impact de l'inflation.

Augmentations du salaire moyen dans l'industrie pendant les années de travail

Les augmentations conditionnelles du salaire moyen dans l'industrie sont appliquées pour refléter les augmentations salariales générales au Canada, calculées en fonction de 100 % de la hausse de l'indice annuel du salaire moyen dans l'industrie.

Prestations de survivant

Une rente viagère est payable au conjoint survivant du participant, même si celui-ci se marie après son départ à la retraite. En cas de décès avant la retraite, davantage d'options sont disponibles.

Transférabilité

La pension du participant est facilement transférable parmi les employeurs affiliés et il en va de même parmi les autres régimes de retraite.

Rachat de services passés

Les participants ont la possibilité de racheter des services admissibles et de transférer leur pension constituée auprès d'un régime de pension agréé au Canada afin de consolider une pension DBplus plus importante.

Les facteurs essentiels dans l'évaluation d'un régime de retraite

Lorsqu'il s'agit de déterminer si un organisme devrait offrir une pension à prestations déterminées à employeur unique, un régime de retraite à cotisations déterminées, un REER collectif ou un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises tel que DBplus, il est important d'évaluer les risques et les avantages de chaque type.

Ce tableau donne un aperçu des principaux facteurs à prendre en compte pour prendre une décision concernant votre régime de retraite en milieu de travail. Comme vous pouvez le voir, DBplus apporte certitude, fonctionnalité et convivialité aux employeurs, avec une valeur ajoutée considérable pour les employés.

Facteurs	DBplus du Régime des CAAT	Régimes de retraite à cotisations déterminées et REER collectifs	Régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique
Risques financiers			
Frais mensuels fixes	Oui	Oui	Non
Élimine la volatilité des taux de cotisation	Oui	Oui	Non
Élimine le risque de l'employeur de financement du déficit d'exploitation (c.-à-d. continuité, solvabilité et liquidation)	Oui	Oui	Non
Dépenses annuelles prévisibles	Oui	Oui	Non
Élimine les obligations de retraite du bilan	Oui	Oui	Non
Gestion de la main-d'œuvre			
Appuie l'attraction et la fidélisation des employés	Oui	Quelque peu	Oui
Aide à améliorer le bien-être, l'engagement et la productivité des employés	Oui	Quelque peu	Oui
Contribue à la réduction des coûts et du temps de roulement du personnel (recrutement et formation)	Oui	Quelque peu	Oui
Facilite la planification de l'effectif	Oui	Non	Oui
Gouvernance et contrôle			
Réduit considérablement les obligations administratives	Oui	Quelque peu	Non
Élimine les obligations en matière de placements et de fiducie associées à l'administration d'un régime	Oui	Non	Non
Élimine la responsabilité des communications avec les participants	Oui	Non	Non
Élimine le risque de changements règlementaires pour l'employeur	Oui	Non	Non
Point de vue de l'employé			
Aide à réduire le stress lié à la retraite	Oui	Quelque peu	Oui
Revenu viager prévisible (pas de souci d'épuiser ses prestations)	Oui	Non	Oui
Possibilité de racheter une rente supplémentaire	Oui	Non	Peut-être
Employés déchargés de prendre des décisions de placements	Oui	Non	Oui



Vous voulez en apprendre davantage? **Communiquez avec le Régime.**

Communiquez avec le Régime des CAAT pour découvrir comment la conception DBplus peut ajouter de la valeur à votre organisation.

Derek Dobson

Chef de la direction et
gestionnaire du Régime
416 673-9001
ddobson@caatpension.ca

Graham Stone

Vice-président des solutions de retraite (intérim)
647 837-3264
gstone@caatpension.ca

Karen Burnett

Directrice des solutions de retraite
647 460-3422
kburnett@caatpension.ca

Sabeen Purewall

Vice-président des solutions et partenariats
647 837-3970
spurewall@caatpension.ca

Haris Sardar

Directeur des solutions de retraite
647 837-3960
hsardar@caatpension.ca

Paul Lai Fatt

Directeur des solutions de retraite
902 441-0441
plaifatt@caatpension.ca

Visitez notre site Web caatpension.ca pour en apprendre davantage.

La conception DBplus est ouverte aux entreprises de différentes tailles, secteurs et industries à travers le Canada. Certaines exceptions s'appliquent et peuvent nécessiter une approbation réglementaire individuelle de la part des autorités compétentes appropriées.

Nous nous soucions de la sécurité de nos données. Le système de gestion de la sécurité de l'information du Régime des CAAT est certifié ISO 27001.



250, rue Yonge
bureau 2500, C.P. 40
Toronto (Ontario) M5B 2L7

Sans frais : 1 866 350-2228
Téléphone : 416 673-9000



DBplus-FR-08-2024